



Conditions Générales

Organisation

L'Espace des inventions organise des centres aérés estivaux et automnaux dans trois lieux lausannois :

- Université de Lausanne
- Refuge de Sauvabelin
- Cabane scout de la Tuile

Engagement

- L'Espace des inventions s'engage à mettre tout en place pour le respect physique, moral et psychique des enfants.
- L'épanouissement des enfants lors des centres aérés est notre principale préoccupation.

Conditions de participation

- En général, seuls les enfants résidents de la commune de Lausanne sont accueillis (nos activités étant subventionnées par la municipalité, nos centres aérés sont donc destinés prioritairement aux familles lausannoises)
- Les enfants doivent impérativement avoir entre 7 et 11 ans lors de la période du centre aéré pour laquelle ils s'inscrivent (des tranches d'âge plus restrictives peuvent être fixées selon les lieux: informations détaillées sur le site internet et le formulaire d'inscription)
- Chaque enfant peut, au maximum, participer à deux semaines de centre aéré par saison et dans deux lieux différents.

Dates d'inscriptions

- Pour l'été, les demandes d'inscription ouvrent en avril (date exacte communiquée sur notre site internet)
- Pour l'automne, les demandes d'inscription ouvrent fin août (date exacte communiquée sur notre site internet)

Processus d'inscription

- Les inscriptions se font via le formulaire internet uniquement.
- Un accusé de réception atteste de la demande à la suite de l'envoi du formulaire.
- Le nombre de participants par centre étant limité, les demandes d'inscription sont prises en compte par ordre d'arrivée.
- Les demandes d'inscription sont vérifiées par les responsables des centres aérés.
- Une notification par e-mail, dans les jours qui suivent la demande, confirme l'état de l'inscription après vérification et traitement. Cet état de l'inscription reste vérifiable à tout moment par les famille via compte-client.
- L'inscription est formellement confirmée par l'envoi de la facture dans les jours qui suivent le préavis.
- Le paiement de la facture scelle définitivement l'inscription.

Santé et besoins de l'enfant

- Nous invitons vivement à nous communiquer, lors de la demande d'inscription, toutes les informations nécessaires pouvant faciliter l'accueil et la vie des enfants:
 - allergie
 - régime alimentaire
 - médication
 - pathologie
 - besoins particuliers
 - ...
- Les enfants atteints d'une maladie contagieuse sont priés de rester à la maison sous la garde de leur autorité parentale.

Assurances

- Nous rappelons que les enfants doivent être couverts par leur assurance maladie et accident.
- Nous invitons les autorités parentales à se munir d'une assurance Responsabilités Civiles pour les éventuels incidents causés par les enfants.

Transports

- Les transports des enfants en direction des centres aérés sont à la charge de l'autorité parentale.
- Une prise en charge peut être organisée, sur inscription préalable, par nos soins depuis la place de l'Europe. Cette prise en charge implique un surcoût forfaitaire pour la semaine (comprenant le titre de transport et l'accompagnement par une équipe d'encadrement).

Règlement d'un centre aéré

- Généralités : durant les centres aérés, les enfants s'engagent à respecter les règles de bonne conduite et de sécurité fixées par l'Espace des inventions; notamment la charte composée en début de centre par l'équipe d'animation.
- Les téléphones, montres connectées ou autres jeux électroniques ne sont pas les bienvenus.
- Renvois : en cas de non-respect des règles fixées ou de comportement mettant en danger la bonne tenue du centre aéré et si aucune solution n'est trouvée avec l'autorité parentale, nous nous réservons le droit de renvoyer un enfant.
- Responsabilité : durant les centres aérés, si le-la responsable n'arrive pas à joindre une personne qui a l'autorité parentale, et/ou en cas d'urgence, maladie, accident ou autres, l'adulte inscrivant l'enfant autorise le-la responsable à prendre toutes mesures qu'il·elle jugera nécessaire.
- Photographies : lors des centres aérés, sauf avis contraire, l'adulte inscrivant un enfant au centre aéré autorise la présence de celui-ci sur des photographies prises durant les activités, ceci à des fins non commerciales et uniquement pour illustrer les missions de l'Espace des inventions.

Tarifs

- Le tarif comprend toutes les activités de la semaine, les repas du midi équilibrés ainsi qu'un goûter.
- Le tarif à la semaine est fixé en fonction du revenu familial brut. Les familles inscrivant plus d'un enfant bénéficient d'une réduction sur le prix du second enfant (et des suivants).
- En cas d'ouverture exceptionnelle aux non-lausannois : tarif à la semaine unique de 340.-

Revenu familial brut	Prix semaine
Moins de 3000.-	70.-
De 3001.- à 4000.-	85.-
De 4001.- à 5000.-	100.-
De 5001.- à 6000.-	115.-
De 6001.- à 7000.-	135.-
De 7001.- à 8000.-	155.-
De 8001.- à 9000.-	175.-

Revenu familial brut	Prix semaine
De 9001.- à 10000.-	200.-
De 10001.- à 11000.-	225.-
De 11001.- à 12000.-	250.-
De 12001.- à 13000.-	280.-
De 13001.- à 14000.-	310.-
Dès 14001.-	340.-
Non Lausanne	340.-

- La prise en charge organisée par nos soins depuis la Place de l'Europe jusqu'au site de centre aéré implique un surcoût forfaitaire de 25.- par enfant - peu importe son âge et le nombre de trajets - et par semaine; ceci comprenant le titre de transport (réservé par nos soins) et la prise en charge par une équipe d'encadrement.

Facturation

- La facture confirme formellement l'inscription et est envoyée dans les jours qui suivent la notification d'état de l'inscription.
- La facture est à payer dans les 30 jours; ou immédiatement si elle est émise moins de 30 jours avant le centre aéré concerné.
- Si le paiement n'est pas exécuté avant le centre aéré concerné, l'enfant ne sera pas accepté.
- Le règlement de la facture scelle définitivement l'inscription.

Annulation

- Tout désistement doit nous être adressé par e-mail ou par courrier postal.
- En cas de désistement, des frais peuvent vous être facturés, sauf cas de force majeur et sur justificatif :
 - Jusqu'à quatre semaines avant le camp: aucun frais
 - Entre la quatrième et la deuxième semaine avant le camp: 50% de la somme est due.
 - La semaine qui précède le camp: la totalité de la somme est due.
- En cas de décisions des autorités, ou d'événement exceptionnel, si le camp ne peut avoir lieu, l'Espace des inventions contactera les familles concernées pour organiser le remboursement.
 - L'Espace des inventions n'ai pas tenu de proposer une solution de remplacement (toutefois les familles sont invitées à contacter le «domaine Accueil Vacances» de la ville qui les aiguillera vers des solutions disponibles)

Contacts et informations

Nous vous répondrons

- Par e-mail : centre.aere@espace-des-inventions.ch
- par téléphone : (lu-je, heures de bureau) 021 315 68 80 et demandez les centres aérés